Séance du Conseil du 04 février 2019

Présents :

MAES Valérie, Bourgmestre - Présidente

AVRIL Jérôme, CECCATO Patrice, ALAIMO Michèle, HOFMAN Audrey, MATHY Arnaud,

Echevins

CUSUMANO Concetta, FRANSOLET Gilbert, ZITO Filippo, FRANÇUS Michel, PANNAYE Jean-Christophe, GAGLIARDO Salvatore, FIDAN Aynur, AGIRBAS Fuat, MICCOLI Elvira, BURLET Sephie, BENMOUNA Abdelkarim, TERRANOVA Rosa, VENDRIX Frédéric, D'HONT Michel, DUFRANNE Samuel, HANNAOUI Khalid, MALKOC Hasan, SCARAFONE Sergio, ODANGIU

Iulian, METZMACHER Cécile, CLOOTS Nadine, Conseillers

MATHY Claude, Directeur Général

Madame la Bourgmestre V. MAES ouvre la séance, elle souhaite la bienvenue aux Conseillers et au public présent.

<u>Madame la Présidente V. MAES</u> excuse l'absence de Mesdames les Conseillères A. FIDAN et S. BURLET et de Messieurs les Conseillers J.-C. PANNAYE et F. AGIRBAS.

SÉANCE PUBLIQUE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Approbation du P-V du Conseil du 17 décembre 2018.

<u>Madame la Présidente V. MAES</u> explique que, en application de l'article 47 du R.O.I. du Conseil communal, figurent aussi à ce PV les interventions - relatives au point 13 et aux questions orales - communiquées par le groupe Ecolo, pour approbation par le Conseil communal.

LE CONSEIL,

A l'unanimité des membres présents.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil du 17 décembre 2018.

2. CONSEIL COMMUNAL - Approbation de la déclaration de politique communale.

A l'issue de la présentation de la déclaration de politique communale par <u>Madame la Présidente V.</u> <u>MAES</u>, la parole est accordée aux Chefs de groupe, pour leur intervention.

Pour le groupe PTB, <u>Madame la Conseillère R. TERRANOVA</u>, Cheffe de groupe, explique les raisons pour lesquelles son groupe votera défavorablement lors du vote pour ce point. Une réponse est apportée par <u>Madame la Présidente V. MAES</u>.

Pour le groupe Ecolo, <u>Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE</u>, Chef de groupe, explique : « Comme écologistes, nous attendions plus d'ambition du Collège et de la nouvelle Bourgmestre. Cette déclaration de politique communale doit tracer des lignes claires pour 6 ans, or elles sont vagues et floues. Nous veillerons à ce que le Programme stratégique transversal communal (PST) soit nettement plus clair sur les politiques que vous voulez poursuivre.

Nous nous étonnons également que votre projet ne tienne pas compte de l'urgence sociale et climatique, alors que le groupe majoritaire se revendique par ailleurs "écosocialiste".

En terme de fiscalité, nous demandons un engagement clair à ce que l'IPP et le cadastres restent au niveau actuel pendant 6 ans.

Au niveau de l'Aménagement du territoire et de la mobilité, qui seront des sujets centraux lors de ce conseil, sont inclus des éléments qui n'ont rien à voir avec la thématique, comme la salle polyvalente de la rue de la Coopération. La sécurité routière est un des parents pauvres de cette DPC, alors que la campagne a révélé la

forte attente de la population pour les voitures roulent moins vite sur la commune.

Au niveau de la sécurité, toutes les études indiquent que les caméras sont coûteuses et engendrent un déplacement du problème, même si sur certains sites spécifiques, on peut entendre leur utilité à tout le moins dissuasive. Dans le PST, nous serons attentifs à ce qu'il ne s'agisse pas d'une dilapidation de moyens.

En terme d'énergie nous aurions souhaité un engagement à diminuer l'empreinte carbone de la commune. Pour l'environnement, nous souhaiterions une approche plus globale, centrée plus largement que sur la Maison des Terrils, ou plus radicale sur le fait de faire des terrils de la commune

des sanctuaires écologiques.

Sur la propreté publique, nous attendions des mesures pour diminuer l'impact de la taxe poubelle dans le budget des ménages qui produisent peu de déchets

En culture, nous attendons également une offre pour le public des 18-25 ans pourtant très représenté sur la commune.

Le volet instruction est poussé assez loin et nécessitera une concertation avec les enseignants pour leur permettre l'adhésion à ces projets. C'est la partie la plus aboutie de cette DPC.

Nous aurions souhaité une politique jeunesse qui soit plus concrète que la simple

création d'un emploi ou le soutien de la MJ l'Atelier. Ne fût-ce que mettre en place un conseil consultatif de la jeunesse et un conseil des enfants serait un bon premier pas pour définir ces politiques.

La petite enfance requiert des projets plus ambitieux ! Une fois la crèche construite, quelle sera la politique en la matière ?

Au niveau du service social et de la santé, l'approche intergénérationnelle est intéressante et mérite un développement plus important. Là aussi des commissions consultatives pourraient donner du corps à ces politiques.

Le plan de cohésion sociale doit être plus qu'une centrale d'animation mais un réel levier de participation citoyenne.

En matière d'emploi, nous revendiquons des synergies plus forte entre l'Espace Emploi de Saint-Nicolas et l'Agence Locale pour l'Emploi.

En terme de gouvernance et de transparence, nous vous reviendrons lors d'un prochain conseil de manière spécifique et pour nous donner collectivement de l'ambition et des mesures concrètes sur cet enjeu important.

Au-delà des éléments pointés ici, nous estimons qu'il est de notre devoir de faire évoluer le débat en proposant cette déclaration de politique communale alternative.

Proposition de DPC alternative d'Ecolo

Saint-Nicolas, une commune sociale et climat-compatible ? C'est bon pour le portefeuille et la santé!

Nous voulons nous arrêter sur 4 enjeux majeurs qui allient climat et portefeuille :

1. mieux bouger, mieux respirer!

La voiture est un gouffre financier! En moyenne en Wallonie, chaque ménage y consacre 4500. Or à Bruxelles, là où l'offre de transport en commun est meilleure, ce coût est ramené à 3000. (source : https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages).

Tout bientôt, ce sont les travaux du tram qui vont démarrer en ville et cela va encore allonger nos temps de déplacements. Dans le même temps, les Belges ont acheté plus de vélos que de voitures l'an dernier, pour

la première fois, et la moitié de ces vélos sont électriques. (source https://www.rtbf.be/info/societe/detail_pres-de-la-moitie-des-velos-vendus-en-belgique-en-2017-sont-electriques?id=9896520)

Nous demandons à la commune de développer enfin un plan communal de mobilité, en commençant par les piétons, les cyclistes, les usagers des transports en commun, et puis seulement les voitures. Elles ont déjà pas mal de places et pour les gens de notre commune ça devient impayable, en plus de l'essence et des assurances. Alors que franchement, si on développait des pistes cyclables sécurisées, sur des axes importants (Pavé du Gosson, Pansy, Chantraine, les chaussées Roosevelt, Churchill et De Gaulle, la rue Nicolay) et pour rejoindre Liège, Jemeppe, le Ravelon verrait émerger plus de vélos. Et ça serait moins cher pour les gens, et pour la commune qui dépenserait moins pour refaire les routes car les vélos n'abîment rien! De la même manière, autour des écoles, c'est souvent compliqué en voiture le matin et le soir! Si on développait des circuits à vélo et à pied pour les rejoindre, nos enfants respireraient mieux, seraient plus autonomes, et nous on stresserait moins à les conduire partout!

Pour leur sécurité et la nôtre, on mettrait la plupart des rues de Saint-Nicolas à 30 km/h : moins de pollution, des rues plus sûres : tout le monde est gagnant. Et durant les congés, certaines rues seraient réservées aux jeux d'enfants (sauf riverains). Et puis, du coup, les piétons circuleraient plus facilementsurtout si on prend le temps de refaire les trottoirs ! Dans notre commune, ça grimpe bien, mais rien n'est très loin. Et quand le tram passera à Tilleur et que les nouvelles lignes de bus rejoindront le nouvel hôpital et le centre ville, on aura une commune bien plus paisible!

2. mieux utiliser l'énergie, mieux isoler

Fixons-nous un cap clair qui permet à nos enfants de croire en l'avenir : commune 0 carbone en 2050 !

Pour cela, la Commune doit travailler sur ses bâtiments et sa consommation énergétique, mais elle doit aussi aider ses habitants. Par exemple, à isoler leur maison, en aidant à obtenir les primes de la Région Wallonne ou de la Province. Il faudrait une Madame ou un Monsieur Economie d'Energie sur la commune, qui pourrait :

réaliser un plan pour terminer l'isolation des habitations sociales. C'est d'abord ceux qui ont peu de moyens qui doivent être aidés ;

favoriser l'information sur les prêts 0% et les primes à la rénovation de la RW;

développer des aides financières communales pour soutenir les ménages à faibles revenus qui n'ont pas de logement social.

La commune pourrait aussi, sur l'ensemble des toitures de bâtiments publics, disposer des panneaux photovoltaïques et créer une coopérative citoyenne qui permettrait de profiter de cette électricité à bas prix. Si le MR arrive à le faire à Crisnée, pourquoi pas le PS à St-Nicolas!

3. mieux manger, mieux consommer

Nos enfants méritent de manger plus sainement et à bas prix. Reconnaissons que la commune est attentive au prix des repas dans les collectivités. Mais il faut aller plus loin et favoriser une économie d'échelle. Nous proposons que comme dans d'autres communes, les enfants puissent bénéficier d'une nourriture bio et en circuit-court. Et pourquoi pas, comme ça se fait dans l'une ou l'autre école, pousser à fond les projets de jardins potagers pour qu'ils apprennent à cuisiner eux-mêmes ce qu'ils consomment.

Il faut étendre cette logique aux maisons de repos et résidence-services publiques et privées. Si l'ensemble des collectivités de la commune s'unissent, cela fera baisser les prix. Tout en faisant vivre des gens de la région.

La commune doit aussi aller vers le zéro déchet. L'administration n'utiliserait p.ex. que des bouteilles en verre consignées pour les boissons des services. Comme Ecolos, nous voulons vraiment encourager les habitants qui produisent moins de déchets en récompensant les citoyens qui sont p.ex. 20% ou 25% en-dessous des poids moyens de déchets. Ou pourquoi pas imaginer un tarif dégressif. Evidemment, il faudrait aussi donner des trucs et astuces pour limiter ses déchets, avec des formations au compostage p.ex., comme cela s'est déjà fait.

4. se sentir mieux dans la commune

On pourrait étendre la proposition de la DPC de la majorité de végétalisation des ronds-points, et végétaliser certains murs, remettre des arbres dans des voiries les plus larges - ce qui diminuerait la chaleur en été - , planter quelques arbustes fruitiers sur les places de la commune pour que les gens se partagent les fruits, tailler les arbres pas trop court pour que les oiseaux puissent continuer à nicher

Reconnaissons qu'il existe des endroits très agréables sur la Commune, comme la Maison des Terrils. Mais chaque quartier, et nous rejoignons la majorité sur ce point, doit avoir son coin vert. En plus de cela, nous voulons recréer une vie de quartier en proposant à l'ensemble des conseillers communaux de s'investir dans la création d'un comité de quartier (ou le soutien d'un existant). Car la solidarité se crée entre voisins, et le bien-être aussi! Et ça, ça ne coûte rien! Avec les mesures de mobilité énoncées plus haut, on diminuera aussi sensiblement le niveau de bruit tout en améliorant la qualité de l'air! Moins de problèmes de santé, moins de soucis financiers! Bref, vivre mieux, c'est à la portée de notre commune, et c'est ce qui doit sans relâche mobiliser ses élus. Ecolo s'emploiera depuis l'opposition à veiller à ce que chacun ait plus facile demain qu'aujourd'hui, en proposant des mesures concrètes pour une commune plus verte, plus juste. Les Saints-Clausiens le méritent!

Madame la Présidente V. MAES remercie Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE et explique que la plupart des thématiques relevées dans la déclaration du groupe Ecolo sont reprises dans la déclaration de politique communale, faut-il encore rappeler que cette dernière ne peut faire qu'écho en terme de crédibilité au programme défendu par la majorité et relayé dans son entièreté au niveau des intentions. Cependant, l'aspect « projet clé sur porte » est dangereux dans ce type de déclaration au regard de l'évolution de la vie quotidienne avec ses aléas logistiques, techniques et administratifs. Il est facile de faire de la rhétorique politique quand on ne prend pas en compte la réalité de terrain.

Pour le groupe Saint-Nicolas Plus, **Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET**, Chef de groupe, explique : « La démocratie évolue, change et par conséquent l'exercice de la démocratie doit lui aussi évoluer, changer.

Classiquement dans le cadre de la démocratie représentative, il y a d'une part, la majorité et d'autre part, l'opposition.

Avec de plus en plus d'insistance, on remarque que les citoyens souhaitent s'exprimer sur les sujets qui les concernent en se distanciant des politiques ; et grâce aux réseaux sociaux et à l'évolution de la technologie numérique, la démocratie participative apparait comme un mode de gestion incontournable avec lequel il faut désormais compter.

C'est dans ce contexte évolutif qu'il faut replacer et analyser votre déclaration de politique communale qui concerne l'avenir de notre commune pour les six années à venir.

La politique communale doit aussi tenir compte d'un monde qui s'interroge sur son évolution climatique, son rapport à l'environnement, à la nature, à la pauvreté ; qui doit aussi faire face à une crise migratoire qui réveille malheureusement des réflexes de rejets et des replis sur soi dangereux. La démocratie implique une majorité et une opposition qui doivent l'une et l'autre travailler avec efficience dans l'intérêt de nos concitoyens ; et cela implique, écoute, respect et confiance.

Revenant à la présentation de votre déclaration de politique communale, je note la phrase suivante « Nous souhaitons continuer à garantir l'offre et la qualité de nos services, veiller à vos attentes et ve préoccupations, réinventer et moderniser le quotidien en vous intégrant — conseillers et citoyens - dai chaque étape de notre travail car, Saint-Nicolas, c'est avant tout chacun et chacune d'entre nous. » Saint-Nicolas Plus interprète cette phrase comme étant votre volonté de mener une politique d'ouverture en rupture avec celle menée précédemment. Je ne doute pas également qu'en votre

d'ouverture en rupture avec celle menée précédemment. Je ne doute pas également qu'en votre qualité de présidente du conseil communal, votre objectif sera de valoriser le travail des commissions et de favoriser le débat d'idées dans un climat d'écoute réciproque qui, je l'espère, n'aura plus à pâtir de conflits de personnes.

L'analyse des programmes électoraux et des différents débats auxquels j'ai été convié a mis en évidence de fortes convergences en ce qui concerne les réponses apportées par les partis représentés au conseil communal aux préoccupations légitimes de nos concitoyens en ce qui concerne notamment la sécurité, la propreté, la démocratie participative, organisation de réunions citoyennes, la police de proximité, la rénovation des trottoirs, ...

Votre déclaration de politique aborde tous ces sujets et pour Saint-Nicolas Plus cela est globalement positif. De nombreux points de convergence avec notre programme sont à noter. Par contre, des objectifs chers à Saint-Nicolas Plus ne sont pas suffisamment développés ou ne sont pas repris, à savoir notamment : fiscalité, trottoirs, agent de quartier, plan de requalification et de rénovation urbaine (subsides européens), délais d'enlèvement des encombrants et recyclage de ceux-ci, participation citoyenne, transports publics, transparence, la mobilité, décentralisation des activités de la maison des jeunes, la sauvegarde de la planète ...

Dans un conseil communal où, bien entendu, la majorité reste la majorité et l'opposition reste l'opposition, et vu votre volonté sincère, Madame la Bourgmestre, de mettre en œuvre une politique de rupture, Saint-Nicolas Plus pourrait traduire sa volonté de mener une opposition constructive en approuvant votre déclaration de politique communale; ce qui ne masquerait cependant pas nos divergences.

L'approbation de Saint-Nicolas Plus implique toutefois que la majorité modifie en séance le point « La bonne gouvernance et la transparence » en y reprenant : l'ouverture du bulletin communal aux partis de l'opposition, la retransmission du conseil communal en direct et différé et la mise en place de commissions participatives.

Le changement et la transparence sont possibles. Cela dépend principalement de vous!

Madame la Présidente V. MAES remercie Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET et explique que la nouvelle majorité en place a bien la volonté d'agir sur une dynamique de gouvernance conjuguant l'ensemble des représentations politiques du Conseil communal. Tendre la main ne sous-entend pas prendre le bras et les éventuelles modifications relatives au règlement d'ordre intérieur doivent être soumises à Commission et à discussion avec l'ensemble des Conseillers, majorité et opposition. De rappeler que le bulletin communal est un outil d'information aux citoyens et non un vecteur de communication politique et que la majorité, à ce niveau, souhaite maintenir cette dynamique informative. Concernant la retransmission des débats du Conseil via internet, il en va aussi du droit à l'image de l'ensemble des Conseillers, même si celui-ci est public au travers des séances du Conseil communal. Ceci étant, il serait regrettable de privilégier la séance « télévisée » du Conseil au lieu que les citoyens-citoyennes ne viennent en séance du Conseil communal, ce qui est vecteur de cohésion et signal de participation. Aussi, la majorité ne peut rejoindre, à ce stade et en ces formes, la demande du groupe Saint-Nicolas Plus mais remercie encore Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET pour son intervention constructive.

LE CONSEIL,

VU l'article L1123-27 du CDLD,

Par 15 voix pour, 6 voix contre et 2 abstention(s), APPROUVE la déclaration de politique communale suivante :

Déclaration de politique communale - Présentation.

Forte de ses 24.151 habitants, Saint-Nicolas est la commune la plus densément peuplée de la région wallonne. Ainsi, si nous sommes sans cesse confrontés aux défis de notre société, nous travaillons chaque jour à la préservation des acquis sociaux, à l'amélioration de la qualité de vie, à la mise en place de la citoyenneté participative au travers des politiques développées.

A vos côtés sur le terrain, au travers des services proposés, nous nous efforçons d'apporter les réponses aux situations d'aujourd'hui, tout en anticipant les réalités de demain. Mobilité, sécurité, propreté, offre scolaire et sportive, accompagnement social, jeunesse, régie des travaux, gestion des finances... autant de thèmes sur lesquels la majorité a beaucoup travaillé, avec un bilan positif, même si personne ne peut avoir la prétention d'une action unanime, et pour lesquels d'autres projets sont d'ores et déjà prévus.

Si la crise économique et financière a marqué nos quotidiens, notre gestion rigoureuse nous a permis de vous offrir une commune qui tend à répondre aux attentes : maintien de la qualité des services communaux mais aussi création de nouveaux services, redressement spectaculaire des finances communales (passage de -800.000 euros à 5,6 millions d'euros en positif)...

Notre démarche s'efforcera toujours de tendre vers le plus grand dénominateur commun,

afin de rencontrer l'essentiel des besoins citovens.

Ainsi, pour cette mandature 2018-2024, nous souhaitons continuer à garantir l'offre et la qualité de nos services, veiller à vos attentes et vos préoccupations, réinventer et moderniser le quotidien en vous intégrant — Conseillers, et citoyens — dans chaque étape de notre travail car, Saint-Nicolas, c'est avant tout chacun et chacune d'entre nous.

Nous vous proposons une vingtaine de thèmes et sous-thèmes spécifiques d'actions, pour les six années à venir, que je vais vous présenter.

Une fiscalité raisonnable :

soit l'engagement de maintenir, pour 6 années, la fiscalité à un niveau modéré, forts de nos résultats financiers (près de 6 millions de boni), nous affichons la volonté de programmer la sortie du plan de gestion durant la mandature. Bénéficiant du fruit des efforts consentis, cette sortie du plan de gestion permettra, toujours dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances communales, de retrouver une latitude financière cadrée, afin d'investir dans les secteurs les plus demandeurs.

L'aménagement du territoire et la mobilité.

La gestion de la voirie communale représente l'un des défis les plus importants pour Saint-Nicolas. En effet, forte de ses 80 km de voiries sur un territoire de 6,8 km carré et d'un relief assez accidenté, les rénovations et chantiers de réfection de voiries doivent se réaliser sur fonds subsidiés au travers d'un programme d'investissement conséquent mais aussi, de manière plus ponctuelle, sur fonds propres.

Il importe de rendre le territoire communal accessible et attractif afin de permettre, tant pour les riverains que pour des sociétés extérieures désireuses d'y implanter leur activité, une parfaite appropriation des lieux. Nous nous engageons à :

achever la rénovation et l'intégration de l'ancienne Coopérative de Tilleur au sein de la Place d'Italie, afin d'offrir aux citoyens un espace de services publics de proximité (permanences sociales, Régie de quartiers, accueil des associations locales, accueil et relais administratif, borne d'information informatisée, ...),

finaliser la reconstruction de la salle polyvalente du quartier Coopération,

développer tout nouveau lotissement résidentiel en parfaite intégration avec l'environnement,

intégrer harmonieusement la rénovation des quartiers les plus anciens dans l'ensemble du tissu communal et y garantir une véritable mixité sociale, culturelle et générationnelle, poursuivre la politique de rénovation de voiries et places, incluant les trottoirs dans le cadre de projets concrets,

- aménager le territoire communal en réduisant l'empreinte environnementale (privilégier les investissements économiseurs d'énergie),
- favoriser les projets public/privé,
- créer un parc d'activité économique, comme lieu stratégique d'investissement et moteur de création d'emplois,
- établir un plan de réaménagement de l'espace public existant pour favoriser les liens sociaux et le vivre-ensemble.

La mobilité – et son corollaire : la sécurité routière.

Une signalisation adaptée, entretenue et améliorée en permanence, des dispositifs ralentisseurs de vitesse judicieusement placés, des routes sûres, la sécurisation de passages pour piétons par un éclairage adapté. Face aux réalités du bâti de Saint-Nicolas (de nombreuses maisons sans garage) et à la hausse importante du nombre de véhicules par famille, il nous faut travailler sur une mobilité accessible à tous et respectueuse du cadre de vie et de la sécurité des usagers faibles. Nos projets en ce sens :

- établir un nouveau plan de mobilité et un plan de sécurité routière, qui faciliteront la circulation des habitants dans la commune, lutteront contre le stationnement abusif, les excès de vitesse et qui répartiront équitablement la circulation de transit dans les quartiers ;
- promouvoir la multi-mobilité (espace pour voiture partagée...),
 sécuriser les lieux aux abords des écoles, espaces publics et autres centres d'intérêts collectifs,

créer des espaces protégés qui permettront de rejoindre le RAVEL.

Pour une sécurité accrue des personnes et des biens.

Nous souhaitons une commune qui déploie les mesures nécessaires à une véritable police de proximité au service de la population afin d'améliorer les luttes contre les incivilités, de se focaliser sur la sensibilisation, la prévention, et les sanctions ciblées et plus systématiques des incivilités récurrentes (via notamment l'acquisition de nouvelles caméras de surveillance).

Recourir à des personnes relais sur le terrain, de contact et de dialogue au quotidien (stewards, gardiens de la paix).

Avec un taux d'encadrement policier plus élevé que la moyenne, des cellules spécialisées en matière de prévention, de circulation, d'aide aux victimes, de jeunesse, de personne âgées. Nous nous engageons à :

améliorer la présence policière dite de proximité dans les quartiers, installer des systèmes de vidéo-surveillance dans les quartiers à risques, améliorer la sécurité des usagers dits faibles.

intensifier la lutte contre les nuisances et les incivilités à travers le renforcement du service des sanctions administratives,

renforcer la prévention sur tous les plans : aux abords des écoles, à domicile, dans les quartiers où se réunissent les jeunes.

L'énergie, l'environnement et la propreté publique.

L'énergie.

Si le recours au besoin fondamental que constitue l'énergie est un droit, promouvoir la garantie à son accès relève d'un devoir. Nos engagements :

favoriser les initiatives en matière d'achats groupés d'énergie, mener une politique volontariste en matière d'économie d'énergie dans la gestion communale,

veiller à l'accompagnement des citoyens (via le CPAS) face à leur facture d'énergie.

L'environnement.

Des actions ciblées et respectueuses de l'environnement pour un cadre de vie adapté et sain, via des projets concrets et réalisables au quotidien. Une politique de l'environnement, pratiquée dans le cadre d'un développement durable, qui fait la part des choses entre le respect du cadre de vie et le confort des citoyens, entre les choix nécessaires au plan économique et les solutions concertées, entre les aspirations du mieux vivre et la réalité du terrain. Pour ce faire, nous nous engageons à :

- mettre en place des circuits sur la commune permettant une meilleure évacuation des déchets clandestins, tous les jours de la semaine.
- mettre en œuvre un nouveau hangar pour optimiser le fonctionnement du service technique environnement,
- assurer l'enfouissement, là où cela est techniquement possible, des divers containers dans les quartiers,
- poursuivre et améliorer l'aménagement vert des ronds-points et des abords de voiries,

poursuivre l'engagement de la commune dans le projet Maya (commune sans pesticides),

- mettre en place une gestion différenciée des espaces verts (mise en valeur et sécurisation des voies lentes, avec balisage et développement de celles-ci, avec une liaison avec le réseau Ravel).

être une commune prenant des mesures pour le bien-être animal via des collaborations avec la SRPA, des campagnes de stérilisation des chats errants et une compétence spécifique à cet égard.

La Maison des Terrils, mise en valeur extérieurement et intérieurement, reste le témoin de notre passé minier. Rénovée aux moyens de subsides européens, elle ne cesse de se développer au travers de nombreuses activités culturelles et environnementales, tout en garantissant une indispensable préservation de la biodiversité locale. Nos engagements pour assurer la pérennité et le rayonnement de cette belle structure :

- compléter l'offre des audio-guides, poursuivre la politique des visites guidées sur site (encadrement, explications),
- renforcer la collaboration avec Natagora pour la réserve naturelle, redynamiser le CREAVES (centre de réhabilitation pour animaux sauvages), poursuivre l'installation de ruches sur le site,
- renforcer la politique d'accueil des plus jeunes sur le site,
- développer le Land Art existant (scénographie extérieure artistique) le long du Ravel,
- renforcer l'encadrement et améliorer la publicité des événements récurrents : Nuit de l'obscurité, Printemps grandeur nature, Journée de l'arbre, bourse aux plantes,
- mise en place d'un point vélo avec parking de délestage,
- mise en valeur historique de la salle scénographique avec de nouveaux présentoirs,
- signalisation et balisage sur tout le site.

La propreté publique.

La gestion des déchets ménagers répond au principe imposé du « coût vérité ». La taxe y relative ne représente pas une source de revenus pour la commune car elle est entièrement reversée à la société qui traite les déchets collectés sur le territoire. La propreté reste un défi de société permanent auquel nous devons répondre de manière plus ciblée, notamment via :

- la mise en place de politiques de prévention et de répression ciblées.
- l'information aux citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri et le compostage des déchets organiques,
- le maintien de la gratuité du service de collecte des encombrants et l'augmentation de l'offre de celui-ci,
- le remplacement des containers à verre externes par des containers enterrés la valorisation maximale des déchets récoltés à travers le tri et la revente de certains déchets.

l'entretien de nos zones vertes,

le développement dans toute la commune des espaces de convivialité qui, par leur qualité, renforcent le sentiment d'appartenance à un quartier ou à la commune, la valorisation du patrimoine communal et des parcs publics pour rendre plus sécurisant et convivial l'ensemble des quartiers,

La culture.

Souffle d'ouverture et initiateur des possibles, le développement culturel est un vecteur essentiel de notre action: créativité, centre d'expression et développement de l'esprit critique. A ces fins, la gestion des salles communales a été entièrement revue et un renouvellement complet des installations est en cours au travers d'un programme d'investissement conséquent.

La création du centre culturel a permis de redynamiser les activités proposées. Nos propositions pour l'avenir :

conforter le rayonnement du Centre culturel et du Réseau de lecture publique, diversifier les excursions mensuelles (équilibre entre culture et divertissement),

- améliorer l'offre des concerts et du Terril Festival,
- réhabiliter le wallon,
- renforcer les exposition photos et peintures à la Maison des Terrils,
- poursuivre la rénovation des bibliothèques, avec un déstockage annuel à la Maison des Terrils,
- renforcer « Vis ta Culture » (projet culturel et citoyen),
- poursuivre l'installation de panneaux didactiques (mise en valeur des lieux et bâtiments emblématiques),
- poursuivre la mise à disposition gratuite des salles et l'aide aux associations reconnues,
- développer des partenariats.

L'instruction et la jeunesse.

Une commune où les jeunes trouvent, à l'image de nos aînés, la place qui est la leur afin qu'ils puissent s'exprimer pleinement et développer les projets fédérateurs qui sont les leurs. A ce titre, outre la création d'un emploi attaché à l'échevinat de la jeunesse, la commune continuera le soutient, sur fonds propres, d'un emploi temps plein à la maison de jeunes l'Atelier.

Promouvoir une école fondamentale publique de qualité permet à nos enfants de grandir et d'apprendre dans les meilleures conditions. Nos écoles doivent être l'une des sources émancipatrices de leur développement dans le respect, la tolérance et la solidarité ; moteurs d'égalité pour toutes et tous. Un accent particulier est donné à l'éducation à la citoyenneté : prôner le vivre-ensemble au travers d'actions citoyennes et de sorties pédagogiques qui formeront nos enfants en qualité de citoyens critiques, solidaires et responsables de demain. L'accueil extra-scolaire a été et sera encore renforcé, permettant ainsi d'encadrer un nombre important d'enfants en dehors des heures scolaires via une équipe pluridisciplinaire.

Les résultats de fréquentation parlent d'eux-mêmes et confirment cette confiance : augmentation de la population scolaire qui passe de 718 à 775 élèves pour le maternel et de 1118 à 1210 pour le primaire.

Ainsi, pour encadrer nos enfants, de nouveaux emplois ont été créés au regard de l'augmentation de la fréquentation et de nombreux travaux de rénovation des infrastructures sont réalisés sur les différents sites communaux. Notre objectif : accueillir et encadrer nos enfants dans des écoles communales de qualité.

Pour ce faire, nous nous engageons à :

poursuivre le programme de rénovation de toutes les écoles communales (bâtiments et équipements), en favorisant les économies d'énergie,

créer une nouvelle école pavillonnaire rue d'Angleur,

assurer la formation continuée des enseignants et des encadrants de l'accueil extrascolaire,

développer le projet éducatif en veillant à la maîtrise des compétences de base (savoir lire, écrire et calculer),

maintenir des cours d'anglais et de musique à charge de la commune.

instaurer des formations à la citoyenneté dans les écoles,

promouvoir les échanges culturels et linguistiques,

promouvoir l'éducation à la santé et proposer des repas équilibrés, bio et issus essentiellement de productions locales,

créer des potagers didactiques (en partenariat avec le service de l'Environnement), développer les classes vertes et de villes,

- développer l'installation des cyber-classes dans les écoles (nouvelles technologies) permettant l'enseignement assisté par ordinateur,
- développer l'accueil extrascolaire afin de mieux répondre aux besoins, tant des encadrants que des enfants, et poursuivre l'organisation d'activités extrascolaires de qualité, établir des plans de pilotage dans chaque école,

veiller à la bonne utilisation des budgets relatifs à l'encadrement différencié,

- renforcer les mesures de sécurité aux abords des écoles : notamment par la présence de stewards,
- poursuivre l'installation de tableaux interactifs dans les classes, continuer le placement de modules de psychomotricité dans les écoles maternelles en collaboration avec le service des Sports, poursuivre la promotion du sport à l'école.

Le sport.

Vecteur d'insertion, le sport est une activité qui contribue au bien-être et au maintien en bonne santé. L'accès au sport pour tous est important : les installations restent à disposition gratuitement pour les ASBL sportives reconnues par la commune, ce qui permet de diminuer le coût pour les clubs et donc les cotisations pour les utilisateurs. Nous accompagnons aussi les parents via les chèques sports pour les aider dans les frais relatifs à la pratique sportive de leurs enfants.

Il est accordé une grande importance à l'entretien des infrastructures sportives et récréatives, tout en focalisant notre énergie sur de gros investissements afin de proposer de nouveaux sites extérieurs mais aussi de nombreuses rénovations intérieures afin de promouvoir les activités et le sport pour tous et d'aider les clubs à assurer leur promotion. Nos engagements :

- poursuivre la régénération annuelle des terrains de football.
- poursuivre et améliorer l'organisation des stages multisports et des centres de plein air.

poursuivre nos investissements dans la rénovation des infrastructures sportives, notamment au hall omnisports (mobilier de la salle, marquoir, installation du wifi, rénovation des douches et des vestiaires, système de chauffage co-génération et remplacement complet de l'éclairage),

aménager la plaine Pasteur et rénover les terrains extérieurs,

assurer la maintenance du stade de Buraufosse et envisager son éclairage,

- finaliser l'agrandissement du site du Bonnet (nouveaux vestiaires , locaux administratifs et conciergerie) et prévoir un éclairage des terrains et bâtiments plus économique (leds),

remplacer le terrain synthétique du Bonnet,

aider et subventionner les groupements reconnus,

rendre le sport accessible à tous et à tout âge (stage multisports, sites sportifs de quartier, psychomotricité pour les petits, activités adaptées aux seniors,...),

assurer la promotion des clubs sportifs locaux,

poursuivre la politique de développement du site du Bonnet (diversification des activités, espaces réservés aux familles,...) tout en renforçant la sécurité des usagers,

aménager des aires de sports et de jeux de quartiers pour les petits et les adolescents,

La petite enfance.

Etre à vos côtés à chaque moment de votre vie est essentiel. Les milieux d'accueil sont les vecteurs d'un développement conjuguant émancipation de l'enfant et lutte contre les inégalités. Il est important d'apporter à chaque famille des solutions de qualité adaptées à leur situation. La nouvelle crèche va voir le jour d'ici quelques mois et offrira une capacité doublée par rapport à l'ancienne infrastructure. La nouvelle crèche ce sera :

- une capacité de 49 lits.
- 11,5 équivalents temps plein encadrant.
- un encadrement infirmier et administratif,
- des repas bio.

Le service social et la santé.

Une priorité : l'accompagnement et l'aide au maintien à domicile des personnes âgées. L'allongement de la vie implique de nouvelles dispositions pour permettre à nos aînés d'occuper la place la plus épanouissante possible dans notre société. Dans un climat économique qui se détériore, l'aide sociale, administrative et logistique, est essentielle. Pour cela, nous comptons :

- renforcer les services d'aides-ménagères et titres-service (accessible à toute la population),
- développer le service de taxi social par l'acquisition d'un nouveau véhicule (prise en charge des personnes à mobilité réduite),
- créer un réseau de bénévolat,

développer le service de petits entretiens ménagers,

poursuivre et améliorer la mobilité des personnes porteuses d'handicap dans nos rues et leur accueil dans les services communaux. Pour rappel, notre Commune dispose du label Handicity, octroyé d'une part à la suite d'aménagements effectués en matière d'accessibilité de nos lieux et bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite et d'autre part de la prise en compte de cette même accessibilité dans le cadre de tout nouvel aménagement public.

L'action sociale et le CPAS

S'il est vrai que son principal objectif est de permettre à chacun de vivre une vie conforme à la dignité humaine, le CPAS est, depuis quelques années, bien plus que cela de par les différentes missions qui lui sont confiées. Venir en aide aux personnes âgées, améliorer la situation des plus démunis, répondre aux besoins dans l'urgence comme dans le long terme et jeter ainsi les bases d'une vraie politique sociale pour tous, qui permet de lutter contre

toutes les formes d'exclusion.

Le CPAS de Saint-Nicolas, au travers de tous ses services, accompagne ses usagers et aide certains bénéficiaires à prendre conscience de leurs droits, mais également de leurs devoirs.

Outre la dotation communale (plus de 2,5 millions d'euros par an), nous nous engageons à consolider les missions du CPAS et de ses structures (Résidence Springuel-Hellin, Résidence Azalée, Lavoir social et Magasin de seconde main). Pour cela nous nous engageons :

à améliorer la formation et la réinsertion des personnes bénéficiant du Revenu d'Insertion Sociale grâce aux nombreux contrats proposés conjointement par la commune et le CPAS, notamment dans le secteur des entreprises d'économie sociale que nous avons développées,

à encourager les activités intergénérationnelles.

à renforcer les services existants de soins et d'aide à domicile, notamment par le développement de partenariats avec d'autres services (en collaboration avec le service de la CSD), afin de favoriser le maintien à domicile des personnes.

Le plan de cohésion sociale.

Fruit de synergies multiples et diverses entre partenaires, acteurs de terrain et citoyens, les impacts du travail de la cohésion sociale sont indéniables sur le bien-être, l'épanouissement personnel, la confiance et l'estime de soi, la création de lien social, l'interculturalité, le mieux vivre ensemble, la solidarité et la coresponsabilité.

Si le logement et la mobilité sont encore à intégrer dans le prochain plan de cohésion, les divers services proposés à ce jour fédèrent des centaines de citoyens en leur qualité de participants.

Améliorer l'accès de tous aux droits fondamentaux par des projets visant le renforcement des liens sociaux, la citoyenneté mais aussi favoriser le bien-être au quotidien.

Pour ce faire, nous nous engageons à :

- Mettre en place un salon de coiffure social (et maintenir des journées coiffure et pédicure solidaire)

à maintenir et développer :

- le Salon de l'Emploi
- Open Ado (service antenne avec la Province pour une écoute et une orientation des jeunes et leurs familles en difficultés)
- BébéBus (halte d'accueil petite enfance itinérante)
- le GAC (groupe d'achat commun & promotion de consommation via les circuits courts production locale)
- l'Aide aux devoirs et le renforcement pédagogique
- les sorties socio-culturelles
- Café papotte
- les Minibulles (espace temps parentalité)
- Je cours pour ma forme (promotion de la pratique sportive) & jogging des terrils
- la distribution de colis alimentaires (en partenariat)
- « Portraits de Femmes » (atelier d'estime de soi)
- l'Atelier bien-être au naturel
- les Jardins partagés du Bonnet (potager collectif, jardin communautaire, compost collectif),
- les Ateliers théâtre, couture, peinture, écriture, Gym Douce,
- l'Atelier danse orientale, Sophrologie
- Maison de quartier
- l'Atelier alphabétisation (en partenariat)

la permanence écrivain public

L'emploi et l'économie.

Une commune créatrice d'emplois directs et indirects.

Nous avons la ferme volonté de poursuivre une politique de l'emploi qui vise d'une part à pérenniser et, lorsque cela s'avère indispensable, créer de l'emploi communal – administratif

et technique – et à offrir d'autre part, une chance de décrocher un « job » aux demandeurs d'emploi de la commune, quel que soit leur âge ou leur niveau de formation.

Pour ce faire, nous nous engageons :

- à utiliser les aides régionales pour créer de nouveaux postes au niveau communal, para-communal et CPAS,
- à renforcer le personnel de divers services techniques et administratifs (sépultures/cimetières, travaux, jeunesse),
- à soutenir la création d'emplois sur la commune au travers du développement de l'économie sociale,
- à aider les PME et les indépendants locaux, notamment dans leurs démarches administratives,
- à développer des permanences délocalisées du service de l'emploi,
- à promouvoir la collaboration directe avec le secteur privé, notamment à travers le Salon de l'Emploi,
- à proposer des outils de consultations des offres d'emploi sur les différents sites communaux.

Une commune citoyenne et conviviale.

La majorité accordera une importance encore plus grande aux relations entre l'administration et les citoyens. L'heure est aux nouvelles technologies de l'information et nous voulons relever tous les défis d'un nouveau service plus ouvert, plus proche de la population, mais aussi plus humain.

Pour ce faire, nous nous engageons :

- à simplifier les démarches administratives.
- à adapter les heures d'ouverture des services et à diversifier les horaires de mariage,
- à organiser des consultations et rencontres citoyennes au regard de problématiques locales spécifiques,
- à développer notre site Internet,
- à assurer un accueil personnalisé pour tous les nouveaux citoyen(ne)s (brochures explicatives d'accueil, rencontres...) et la tenue de permanences.

La bonne gouvernance et la transparence.

La démocratie a besoin d'un souffle nouveau et nous souhaitons – tout en veillant au respect des législations relative à la gouvernance et la transparence – mettre en place des dispositifs qui permettront aux citoyens de participer aux décisions qui les concernent, via notamment des consultations plus systématiques et la mise en place de budgets participatifs.

En conclusion,

Un programme ambitieux, correspondant aux aspirations des Saint-Clausiennes et des Saint-Clausiens et aux capacités financières de la commune.

VERSION BUDGET	Budget 2019	Prév 2020	Prév 2021	Prév 2022	Prév 2023	Prév 2024
Résultat excercices antérieurs	6.982.139,45	7.583.381,15	7.876.949,92	8.235.995,80	8.770.952,53	9.464.976,09
Résultat excercice propre	741.241,70	433.568,77	499.045,88	674.956,73	834.023,56	1.463.150,84
Résultat global sans nouveau projet	7.723.381,15	8.016.949,92	8.375.995,80	8.910.952,53	9.604.976,09	10.928.126,93
Coût estimé nouveaux projets à l'excercice propre						
Remboursement emprunt plan de gestion	100.000.00					
Employés (2 ETP)	100.000,00		104.040.00	106.120,80	108.243.22	110.408.08
Jeunesse (1ETP)	50.000,00					55.204.04
Cimetières (2 ETP: fossoyeur + contre-maitre)	110.000,00	112.200,00	114.444,00			121.448.89
Travaux (2 ETP)	100.000,00	102.000,00	104.040,00	106.120,80		
Bien-être animal (fonctionnement ou transfert)	25.000,00	25.500,00	26.010,00	26.530,20		
Renforcement des cadres dirigeants (2 ETP: RGPD, marchés publics)	80.000,00	81.600,00	83.232,00		86.594,57	168.326,46
Résultat à l'exercice propre avec nouveaux projets	176.241,70	-40.731,23	15.259,88	181.495,01	330.692,60	869.753,26
Résultat global avec nouveaux projets	7.158.381,15	7.542.649,92	7.892.209.80	8.417.490.81	9.101.645.13	10.334.729.35

Conclusions: excercices propre et global toujours en boni, même avec les nouveaux projets à l'horizon 2024

3. CONSEIL COMMUNAL - Modification des articles 50 et 51 a du règlement d'ordre intérieur.

LE CONSEIL.

REVU sa délibération du 26 juin 2017 adoptant un règlement d'ordre intérieur et ses modifications postérieures,

VU le Code de la démocratie locale et notamment son article L1122-18, qui stipule que le conseil communal adopte un règlement d'ordre intérieur,

VU également les articles 26bis, par. 5, alinéa 2, et 34bis de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976, relatifs aux réunions conjointes du conseil communal et du conseil de l'action sociale,

VU les modifications apportées au CDLD par le décret du 31 janvier 2013 et entrées en vigueur le 01 juin 2013,

VU les modifications apportées au CDLD par le décret du 18 avril 2013 et entrées en vigueur le 01 septembre 2013,

Sur proposition du collège communal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE <u>Chapitre 3 - Les commissions dont il est question à l'article L1122-34, par.</u> <u>1er, alinéa 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation</u>

Article 50 - II est créé 3 commissions, ayant pour mission de préparer les discussions lors de ses réunions; les matières dont elles connaissent se répartissent comme suit:

- la première commission, composée de 12 membres, a dans ses attributions tout ce qui a trait aux Affaires générales, aux Finances, aux Affaires sociales, à la Santé, la Police et la Sécurité, **le Plan de Cohésion Sociale**, Affaires économiques et Commerce local, au logement et à la M.C.A.E;
- la deuxième, composée de 40 12 membres, a dans ses attributions tout ce qui a trait aux Travaux, à l'Environnement, aux sépultures, au développement durable; au Bien-être animal,
- la troisième, composée de 10- 12 membres, a dans ses attributions tout ce qui a trait à l'Enseignement, la Culture le Plan de cohésion sociale et les Sports, les Affaires économiques et le Commerce local, Emploi, Sépultures, l'Environnement, au développement durable; Bien-être animal,

Article 51 –Les commissions dont il est question à l'article 50 sont présidées, chacune, par un membre du conseil communal, celui-ci et les autres membres desdites commissions sont nommés par le conseil communal, étant entendu:

- a) que, commission par commission, les mandats de membres de celle-ci sont répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le conseil communal, le nombre d'unités indique le nombre de sièges immédiatement acquis. Le ou les siège(s) non attribué(s) est (sont) dévolu(s) dans l'ordre d'importances des décimales.
- b) que, en vue de la nomination, par le conseil communal, des membres de chaque commission, les groupes présentent, chacun, leurs candidats, commission par commission; le nombre de candidats présentés par chaque groupe est égal à celui des mandats auxquels il a droit:

c) que les actes de présentation signés par la majorité des membres du conseil communal formant le groupe qui effectue la présentation, sont déposés entre les mains du président du conseil, au plus tard trois jours avant la réunion à l'ordre du jour de laquelle figure la nomination des membres des commissions.

Le secrétariat des commissions dont il est question à l'article 50 est assuré par le Directeur général ou par le ou les fonctionnaires communaux désignés par lui.

4. ELECTIONS - President du CPAS - Prestation de serment et installation au Collège.

LE CONSEIL.

VU la circulaire du 23 octobre 2018 de Mme. la Ministre DE BUE relative au renouvellement des conseils de l'action sociale.

ATTENDU que le président du conseil de l'action sociale est désigné dans le cadre du pacte de majorité (article 22 de la loi organique),

ATTENDU que la personne désignée en l'occurrence M. Abdelkarim BENMOUNA assure la présidence du conseil en sa qualité de nouveau président du CPAS qu'à dater du 15 janvier 2019 date de sa prestation de serment conformément à l'article 17 de la loi organique,

ATTENDU que conformément à l'article L1126-1, § 1^{er} du CDLD, le président prêtera ensuite le serment en qualité de membre du collège communal,

PREND ACTE Mme V. MAES, Bourgmestre invite M. Abdelkarim BENMOUNA Président du CPAS, à prêter entre ses mains le serment prescrit.

- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge »
- M. Abdelkarim BENMOUNA est alors déclaré installé comme membre du Collège Communal.

5. ELECTIONS - CPAS - Élection de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques - Démission d'une conseillère du CPAS.

LE CONSEIL.

VU les articles 10 à 12 de la loi du 8 juillet 1976, organique des CPAS, telle que modifiée et notamment par les décrets wallons des 8 décembre 2005 et 26 avril 2012;

VU l'article L1123-1 §1er du CDLD, en ce qu'il définit les groupes politiques élus au conseil communal lors des élections générales du 14 octobre 2018;

CONSIDERANT que les groupes politiques au conseil communal se composent de la manière suivante:

PS (16 membres): MAES Valérie, AVRIL Jérôme, BENMOUNA Abdelkarim, CECCATO Patrice, ALAIMO Michele, FRANÇUS Michel, CUSUMANO Concetta, HOFMAN Audrey, GAGLIARDO Salvatore, MATHY Arnaud, VENDRIX Frédéric, FIDAN Aynur, HANNAOUI Khalid,, MICCOLI Elvira, MALKOC Hassan, ZITO Filippo.

PTB (4 membres): TERRANOVA Rosa, D'HONT Michel, SCARAFONE Sergio, ODANGIU Iulian.

M.R (3 membres): PANNAYE Jean-Christophe, AGIRBAS Fuat, BURLET Sophie.

Saint-Nicolas Plus (2 membres): FRANSOLET Gilbert, CLOOTS Nadine.

ECOLO (2 membres): DUFRANNE Samuel, METZMACHER Cécile.

Ce qui génère le tableau suivant :.

Groupe pol.	Sièges CC	Sièges CAS	Calcul de base	Sièges	Supplément
P.S	16		(11 :27) x 16 = 6,51	6	
РТВ	4		(11 :27) x 4 = 1,62	1	1
M.R	3		(11:27) x 3 = 1,22	1	
Saint-Nicolas Plus	2		(11 :27) x 2 = 0,81	0	1
ECOLO	2	11	(11:27) x 2 = 0,81	0	1

En conséquence, les groupes politiques ont droit, par le fait même du texte légal, au nombre de sièges suivants au conseil de l'action sociale:

Groupe P.S

6 sièges

Groupe PTB

2 sièges

Groupe M.R

1 siège

Groupe Saint-Nicolas Plus

1 siège

Groupe ECOLO

1 siège

VU la lettre de démission de Madame Cassandra PARDINI, en date du 13 janvier 2019,

VU l'acte de présentation déposé par le groupe PTB en date du 14 janvier 2019, comprenant les noms suivants: M. SCARAFONE Sergio, Mme LEBEAU Christine.

CONSIDERANT que ces actes de présentation respectent toutes les règles de forme, notamment les signatures requises;

PROCEDE à la désignation de plein droit des conseillers de l'action sociale en fonction des actes de présentation:

Groupe PTB: M. SCARAFONE Sergio, Mme LEBEAU Christine.

La présente délibération sera envoyée à l'autorité provinciale.

Le dossier de l'élection des membres du conseil de l'action sociale sera transmis sans délai au ministre wallon des affaires intérieures aux fins de tutelle générale obligatoire en vertu de l'article L3122-2, 8° du CDLD.

<u>6. CULTES - Approbation des modifications budgétaires n°1 2018 de diverses fabriques d'Eglises (Eglise Protestante de Grâce-Hollogne).</u>

LE CONSEIL,

VU la délibération du Conseil de la Fabrique d'église Protestante de Grâce-Hollogne, en date du 15 décembre 2018 modifiant son budget pour l'exercice 2018;

ATTENDU qu'aucune l'intervention communale n'est sollicitée;

ATTENDU qu'il ne s'agit que d'un simple jeu d'écriture,

Par 19 voix pour et 4 abstention(s) (TERRANOVA Rosa, D'HONT Michel, SCARAFONE Sergio, ODANGIU Iulian) , DECIDE d'émettre un avis favorable à l'approbation des susdites modifications budgétaires n°1, exercice 2018 de la Fabrique d'église Protestante de Grâce-Hollogne.

7. CULTES - Approbation des modifications budgétaires n°2 2018 de la fabrique d'Eglise (Saint-Gilles).

LE CONSEIL.

VU la délibération du Conseil de la Fabrique d'église Saint-Gilles du 17 mai 2018, modifiant son budget pour l'exercice 2018;

Budget 2018 approuvé par le Conseil communal : balance générale :

Total des recettes :

29.588.00 €

Total des dépenses :

29.588,00 €

Solde:

0,00€

Le budget 2018 après modifications budgétaires 1 : balance générale :

Total des recettes :

31.946,70 €

Total des dépenses :

31.946,70 €

Solde:

0,00€

VU la rectification de certains articles.

Recettes:

Art. 28 (Prélèvement du fonds de réserve BNP) : le montant porté au budget est de 0,00 € au lieu de 770,38 €.

Dépenses :

Art. 27 (Entretien et réparation de l'église) : 3.500,00 € au lieu de 2.521,37 €.

Art. 31 (Entretien et réparation Maison Calvaire) : 1.745,50 € au lieu de 1.245,50 €.

Art. 35 a (Entretien chauffage église) : 904,46 € au lieu 794,77 €.

Le budget 2018 après modifications budgétaires 2 : balance générale :

Total des recettes :

33.142,70 €

Total des dépenses : 33.142,70 €

Solde:

0,00€

ATTENDU que la participation communale au budget 2018 (R17) pour les frais ordinaires du culte n'a pas été modifiée, elle s'élève à 10.458,00 €, dont 3.660,30 € à charge de la commune de Saint-Nicolas.

ATTENDU qu'il ne s'agit que d'un simple jeu d'écriture,

Par 19 voix pour et 4 abstention(s) (TERRANOVA Rosa, D'HONT Michel, SCARAFONE

Sergio, ODANGIU Iulian), **DECIDE** d'émettre un avis favorable à l'approbation des susdites modifications budgétaires 2 exercice 2018 de la Fabrique d'église Saint-Gilles.

8. TRAVAUX - Approbation du cahier des charges - Fixation des condition et mode de passation d'un marché de travaux - Entretien du revêtements de diverses voiries 2018 - Venelle du Bonnet, rues Mathieu Vankeer (pie), Malgarny (pie), F.Nicolay (pie), du Homvent (pie), du Centre (pie), des Martyrs (pie), des Bons Buveurs (pie), Delsa, de l'Espérance, de la Cité (pie) et Bordelais (pie).

LE CONSEIL.

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle :

VU la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

VU la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

VU l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

VU l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

CONSIDERANT le cahier des charges N° 004/JCD/2018 relatif au marché "ENTETIEN REVETEMENTS DIVERSES VOIRIES 2018. Venelle du Bonnet, rues Mathieu Vankeer (pie), Malgarny (pie), F. Nicolay (pie), du Homvent (pie), du Centre (pie), des Martyrs (pie), des Bons Buveurs (pie), Delsa, de l'Espérance, de la CIté (pie) et Bordelais (pie)." établi par le Service Travaux

CONSIDERANT que le montant estimé de ce marché s'élève à 365.435,00 € hors TVA ou 442.176,35 €, 21% TVA comprise ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

CONSIDERANT que le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article budgétaire 421/735-60 ;

CONSIDERANT qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 17 janvier 2019, au directeur financier ;

VU l'avis de légalité remis par le Dirercteur Financier en date du 17 janvier 2019 ;

A l'unanimité des membres présents.

DECIDE <u>Article 1er</u>: D'approuver le cahier des charges N° 004/JCD/2018 et le montant estimé du marché "ENTETIEN REVETEMENTS DIVERSES VOIRIES 2018. Venelle du Bonnet, rues Mathieu Vankeer (pie), Malgarny (pie), F. Nicolay (pie), du Homvent (pie), du Centre (pie), des Martyrs (pie), des Bons Buveurs (pie), Delsa, de l'Espérance, de la CIté (pie) et Bordelais (pie).", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 365.435,00 € hors TVA ou 442.176,35 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 4: De financer cette dépense par le crédit inscrit à l'article budgétaire 421/735-60

9. TRAVAUX - Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Démolition et reconstruction de la scène de la salle culturelle de Montegnée.

LE CONSEIL.

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

VU la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

VU la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) ;

VU l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

VU l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1°;

CONSIDERANT le cahier des charges N° 2019- scène maison du peuple de Montegnée relatif au marché "Démolition et reconstruction de la scène de la maison du peuple de Montegnée" établi par l'auteur de projet ;

CONSIDERANT que le montant estimé de ce marché s'élève à 60.000,00 € hors TVA ou 72.600,00 €, 21% TVA comprise ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

CONSIDERANT que le crédit permettant cette dépense est inscrit au 762/724-60;

CONSIDERANT qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 17 janvier 2019, au directeur financier ;

VU l'avis de légalité remis par le Dirercteur Financier en date du 17 janvier 2019 ;

A l'unanimité des membres présents.

DECIDE <u>Article 1er</u>: D'approuver le cahier des charges N° 2019- scène maison du peuple de Montegnée et le montant estimé du marché "Démolition et reconstruction de la scène de la maison du peuple de Montegnée", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 60.000,00 € hors TVA ou 72.600,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au 762/724-60.

10. TRAVAUX - Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Rénovation coffre de Chaussée rue F.Nicolay (pie rue des Blés et Tout-Va-Bien).

A l'issue de la présentation de ce point par Monsieur l'Echevin J. AVRIL, Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE demande, pour les marchés publics qui touchent à la mobilité, de prévoir dans le cahier des charges afférent, des aménagements pour les usagers à mobilité réduite ainsi que pour favoriser les modes de déplacement doux (piétons, vélos).

Monsieur l'Echevin J. AVRIL explique que ces aspects sont déjà bien pris en compte – pour rappel, notre commune est labellisée Handycity – dans nos projets touchant les voiries.

LE CONSEIL,

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

VU la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

VU la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) ;

VU l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

VU l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1°;

CONSIDERANT le cahier des charges N° 001/JCD2019 relatif au marché "RENOVATION COFFRE DE CHAUSSEE RUE F. NICOLAY (pie rue des Blés et T-V-B)" établi par le Service Travaux ;

CONSIDERANT que le montant estimé de ce marché s'élève à 61.080,80 € hors TVA ou 73.907,77 €, 21% TVA comprise ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

CONSIDERANT que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/735-60 (n° de projet 20190021) ;

CONSIDERANT qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 17 janvier 2019, au directeur financier :

VU l'avis de légalité remis par le Dirercteur Financier en date du 17 janvier 2019 ;

A l'unanimité des membres présents.

DECIDE <u>Article 1er</u>: D'approuver le cahier des charges N° 001/JCD2019 et le montant estimé du marché "RENOVATION COFFRE DE CHAUSSEE RUE F. NICOLAY (pie rue des Blés et T-V-B)", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.080,80 € hors TVA ou 73.907,77 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/735-60 (n° de projet 20190021).

11. FINANCES - Déclaration de créance relative à l'obtention d'un subside suivant convention passée avec l'ASBL La Mirel.

LE CONSEIL,

VU la déclaration de créance introduite par l'ASBL La Mirel relative à l'obtention d'un subside pour l'exercice 2018 ;

VU la circulaire relative à l'élaboration du budget communal pour 2018,

ATTENDU que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice, sous l'article 851/332-02,

ATTENDU que ladite déclaration de créance est parfaitement justifiée en vertu de la convention étable par le conseil communal en date du 26 juin 2017,

ATTENDU que cette ASBL assure son rôle d'opérateur d'ensemblier de formation – insertion – accompagnement vers et dans l'emploi en faveur de demandeurs d'emploi domiciliés sur le territoire de la commune de SAINT-NICOLAS.

A l'unanimité des membres présents.

DECIDE de verser à l'A.S.B La Mirel le subside dû pour l'exercice 2018, soit un montant de 2.000 € suivant la convention arrêtée par le Conseil Communal en date du 26 juin 2017.

CHARGE le Service de la Comptabilité du suivi.

12. FINANCES - Délégation du Conseil Communal aux fonctionnaires par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3 - Dépenses budgétaires ordinaires inférieures à 2000 € HTVA. - Adaptation.

Ce point est reporté en raison de l'entrée en vigueur au 1er février 2019 des articles L1222-3 à L1222-9 et/ou de leurs modifications afférentes.

LE CONSEIL,

REVU sa délibération du 05 novembre 2018,

VU le CDLD en son article L 1222-3,

VU le décret du Parlement Wallon du 17 décembre 2015, publié le 05 janvier 2016,

VU les travaux parlementaires dans lesquels il est constaté que les délégations peuvent être adaptées en fonction des besoins des communes et que tout fonctionnaire peut être concerné,

CONSIDERANT que le Conseil communal choisit le mode de passation des marchés publics et de concessions de travaux, et de services;

CONSIDERANT que le Conseil communal peut déléguer ces pouvoirs à tout fonctionnaire pour des dépenses relevant du budget ordinaire d'un montant inférieur à 2000 € HTVA;

CONSIDERANT que, dans le but d'accélérer, d'alléger et d'assouplir la procédure, il convient que le Conseil communal fasse usage de cette faculté de délégation;

Sur proposition du Collège,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents.

ARRETE <u>Article unique</u> : les pouvoirs du Conseil communal de choisir le mode de passation des marchés publics et des concessions de travaux et de services et d'en fixer les conditions sont

délégués pour la durée de la mandature à certains fonctionnaires (voir liste ci-dessous) pour des dépenses relevant du budget .

Délégation du Conseil des compétences de fixation des conditions et du choix du mode de passation de marchés publics et des concessions de travaux et de service au service ordinaire CDLD art. 1222-3, § 2

Délégation du CONSEIL des compétences de fixation des conditions et du choix du mode de passation de marchés publics et de concessions de travaux et services au budget ordinaire

Tous les montants s'entendent HTVA

[A] [B] [C]

Services Dépense < 2.000 EUR Dépense < 1.000 Dépense < 250

EUR EUR

Tous services M. Cl. Mathy, Directeur

général

M. P. Lefebvre, Directeur général

adjoint

Travaux, bâtiments, M. T. Baptiste A-C Faipont

déchets

M. J. Hagelsteens
M. Cl. Brissinck
M. J-C Dumont
M. D. Di Panfilo
M. F. Degives
M. F. Boeckx
M. F. Herens
M. D. Gettino
M. A. Vitoux

Environnement Mme S. Alaimo Mme F. Bierset

M. L. Braibant

Culture Mme S. Alaimo
Sports M. G. Dolce
Plan Cohésion sociale Mme V. Kowalczyk

Mme S. Nulens

Commerce, Protocole M Etat civil, Sépultures M

Mme N. Postelmans M. Thierry Dechamps

Crèche Mme C. Ruymackers Mme. L. Lo Vullo

Informatique, Economat, M. R. Delante

Population, Etat civil

Personnel, Entretien Mme D. Coune Instruction Mme A. Erler Ecoles Mme A. Erler

Mme A. Natale Mme I. Van Der Kaa M. G. Esposto M. R. Verstraelen Mme C. Bongiovanni Mme M. Triki

M. D. Perez-Velasquez

Service social Mme Y. Herrent

13. CULTURE - Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'A.S.B.L Centre Culturel de Saint-Nicolas.

Monsieur l'Echevin P. CECCATO présente ce point.

LE CONSEIL.

VU la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations telles que modifiées les lois du 2 mai 2002 et 16 janvier 2003, ainsi que ses arrêtés d'exécution ;

VU le CDLD, notamment les articles L1234-1 § 3 et suivants relatifs aux asbl communales ainsi que les articles L3331-1 et suivants relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces ;

VU les statuts de l'association sans but lucratif « Centre culturel de Saint-Nicolas»;

VU la convention de gestion approuvée par le Conseil communal en sa séance du 25 mars 2013, plus précisément en son article 27 ;

VU les documents transmis par l'ASBL conformément à l'article 27 ;

VU le rapport d'évaluation favorable du Collège en date du 26 octobre 2018 ;

ATTENDU qu'il ressort des documents transmis par l'ASBL (sur base des indicateurs d'exécution des tâches, annexe d'une convention de gestion) :

- 1) utilisation des subventions communales (directes et indirectes) est justifiée,
- 2) un budget à l'équilibre est présenté,
- 3) les objectifs poursuivis par cette ASBL sont parfaitement rencontrés.

ENTENDU M. CECCATO, Echevin de la Culture en son intervention,

A l'unanimité des membres présents.

DECIDE d'approuver le rapport d'évaluation favorable sur la réalisation des obligations découlant du contrat de gestion pour l'asbl Centre culturel de Saint-Nicolas.

14. CULTURE - Désignation des représentants politiques au sein de l'A.S.B.L Comité culturel de Saint-Nicolas.

Les Chefs de groupe du Conseil communal décident, à l'unanimité, de valider la présentation des représentants et candidats, telle que proposée par leur groupe politique respectif, aux points 14, 15, 17, 18, 20, 21 et 25.

LE CONSEIL,

VU la modification des statuts effectuée le 27 mai 2013,

VU le dépôt de ces modifications au greffe du tribunal de commerce de Liège en date du 22 décembre 2005.

VU la publication au moniteur en date du 04 janvier 2006,

VU les dispositions du décret du 26 avril 2012,

ATTENDU que cet acte dispose notamment que l'Association est composée de membres, dont 10 représentent proportionnellement les différents groupes politiques du Conseil Communal de Saint-Nicolas, et que le membre qui cesse de faire partie ou de représenter le groupement qui l'avait désigné cesse d'être membre de cette Association;

ATTENDU que la représentation des différents groupes politiques doit être revue en raison de l'installation des nouveaux conseillers en date du 03 décembre 2018, (8 P.S, 2 PTB, 3 observateurs (1 MR 1 Saint-Nicolas +, 1 Ecolo);

A l'unanimité des membres présents.

DESIGNE M. M MAES Valérie, CECCATO Patrice, FIDAN Aynur, GAGLIARDO Salvatore, ZITO Filippo, MALKOC Hasan, AVRIL Jérôme et HANNAOUI Khalid pour le P.S et M.M D'HONT Michel, ODANGIU Iulian pour le P.T.B en qualité de délégués chargés de représenter le Conseil communal au sein de l'A.S.B.L. "Comité culturel de Saint-Nicolas", M.M PANNAYE Jean-Christophe pour le M.R, DUFRANNE Samuel pour ECOLO, FRANSOLET Gilbert .pour Saint-Nicolas +, en qualité d'observateurs.

La présente délibération sera transmise à l'A.S.B.L concernée pour disposition.

15. CULTURE - Désignation des candidats administrateurs au sein de l' A.S.B.L "Comité Culturel de Saint-Nicolas".

LE CONSEIL,

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Commune de Saint-Nicolas de se faire représenter au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L Comité Culturel de Saint-Nicolas, (5 administrateurs) (4 PS, 1 PTB) et 3 observateurs (1 MR, 1 Saint-Nicolas + et 1 Ecolo),

ATTENDU que le groupe PTB ne souhaite pas présenter de candidat administrateur au sein de cette A.S.B.L,

Sur proposition du Collège;

A l'unanimité des membres présents.

DECIDE de présenter M. M MAES Valérie, CECCATO Patrice, ZITO Filippo, MALKOC Hasan, pour le P.S et pas de représentant pour le P.T.B en qualité de délégués chargés de représenter le Conseil communal au sein de l'A.S.B.L. "Comité culturel de Saint-Nicolas", M.M PANNAYE Jean-Christophe pour le M.R, DUFRANNE Samuel pour ECOLO, FRANSOLET Gilbert pour Saint-Nicolas +,.en qualité d'observateurs.

La présente délibération sera transmise à l'A.S.B.L concernée pour disposition.

16. EMPLOI - Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'A.S.B.L Espace

Emploi.

Monsieur l'Echevin A. MATHY présente ce point.

LE CONSEIL,

VU la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations telles que modifiées les lois du 2 mai 2002 et 16 janvier 2003, ainsi que ses arrêtés d'exécution;

VU le CDLD, notamment les articles L1234-1 et suivants relatifs aux asbl communales ainsi que les articles L3331-1 et suivants relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces ;

VU les statuts de l'association sans but lucratif « Espace Emploi» ;

VU la convention de gestion approuvée par le Conseil communal en sa séance du 25 mars 2013, plus précisément en son article 27 ;

VU les documents transmis par l'ASBL conformément à l'article 27 ;

VU le rapport d'évaluation favorable du Collège en date du 26 octobre 2018 ;

ATTENDU qu'il ressort des documents transmis par l'ASBL (sur base des indicateurs d'exécution des tâches, annexe d'une convention de gestion) :

- 1) utilisation des subventions communales (directes et indirectes) est justifiée,
- 2) un budget à l'équilibre est présenté,
- 3) les objectifs poursuivis par cette ASBL sont parfaitement rencontrés.

ENTENDU M. MATHY, Echevin de l'Emploi en son intervention,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver le rapport d'évaluation favorable sur la réalisation des obligations découlant du contrat de gestion pour l'asbl Espace Emploi.

17. EMPLOI - Désignation des représentants du Conseil au sein de l' A.S.B.L ""Espace Emploi Saint-Nicolas"".

LE CONSEIL,

VU l'acte constitutif de l'A.S.B.L. "Espace Emploi Saint-Nicolas";

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder en vertu de la clé D'HONDT à la désignation de ces 8 délégués, (7 P.S, 1 PTB), 3 observateurs (1 MR, 1 Saint-Nicolas +, 1 Ecolo),

A l'unanimité des membres présents.

DESIGNE de présenter M. M MAES Valérie, CECCATO Patrice, MATHY Arnaud, MICCOLI Elvira, GAGLIARDO Salvatore, CUSUMANO Concetta, BENMOUNA Abdelkarim, pour le P.S et D'HONT Michel pour le P.T.B en qualité de délégués chargés de représenter le Conseil communal au sein de

l'A.S.B.L. "Espace Emploi Saint-Nicolas", M.M BURLET Sophie pour le M.R, METZMACHER Cécile pour ECOLO, CLOOTS Nadine pour Saint-Nicolas + en qualité d'observateurs.

18. EMPLOI - Désignation des candidats administrateurs au sein de l' A.S.B.L "Espace Emploi Saint-Nicolas".

LE CONSEIL,

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Commune de Saint-Nicolas de se faire représenter au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L Espace Emploi Saint-Nicolas (4 administrateurs) 4 PS et 4 observateurs (1 PTB, 1 MR, 1 Saint-Nicolas + , 1 Ecolo),

ATTENDU que le groupe PTB ne souhaite pas présenter de candidat administrateur au sein de cette A.S.B.L,

Sur proposition du Collège;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de présenter M. M MAES Valérie, CECCATO Patrice, MATHY Arnaud, CUSUMANO Concetta, pour le P.S et pas de représentant pour le P.T.B en qualité de délégués chargés de représenter le Conseil communal au sein de l'A.S.B.L. "Espace Emploi Saint-Nicolas", M.M BURLET Sophie pour le M.R, METZMACHER Cécile pour ECOLO, CLOOTS Nadine pour Saint-Nicolas +,.en qualité d'observateurs.

19. SPORTS - Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'A.S.B.L Sports et Loisirs.

Monsieur l'Echevin A. MATHY présente ce point.

LE CONSEIL,

VU la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations telles que modifiées les lois du 2 mai 2002 et 16 janvier 2003, ainsi que ses arrêtés d'exécution :

VU le CDLD, notamment les articles L1234-1 et suivants relatifs aux asbl communales ainsi que les articles L3331-1 et suivants relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces ;

VU les statuts de l'association sans but lucratif « Sports et Loisirs »;

VU la convention de gestion approuvée par le Conseil communal en sa séance du 25 mars 2013, plus précisément en son article 27 ;

VU les documents transmis par l'ASBL conformément à l'article 27 ;

VU le rapport d'évaluation favorable du Collège en date du 26 octobre 2018 ;

ATTENDU qu'il ressort des documents transmis par l'ASBL (sur base des indicateurs d'exécution des tâches, annexe d'une convention de gestion) :

- 1) utilisation des subventions communales (directes et indirectes) est justifiée,
- 2) un budget à l'équilibre est présenté,
- 3) les objectifs poursuivis par cette ASBL sont parfaitement rencontrés.

ENTENDU M. MATHY, Echevin des Sports en son intervention,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver le rapport d'évaluation favorable sur la réalisation des obligations découlant du contrat de gestion pour l'asbl Sports et Loisirs.

20. SPORTS - Désignation des représentants politiques au sein de l'A.S.B.L "Sports et Loisirs".

LE CONSEIL,

VU l'acte constitutif de l'A.S.B.L. "Sports et Loisirs";

VU les dispositions du décret du 26 avril 2012,

ATTENDU que ce projet dispose notamment en son article 3 que l'Association est composée de 21 membres, dont 15 représentent proportionnellement les différents groupes politiques du Conseil Communal de Saint-Nicolas;

ATTENDU que le groupe PTB ne souhaite pas présenter de candidat délégué au sein de cette A.S.B.L,

Qu'il y a lieu de procéder à la désignation de ces 15 délégués, en raison de l'installation du nouveau Conseil Communal en date du 03 décembre 2018; (10 P.S, 2 PTB, 1 MR, 1 Saint-Nicolas +, 1 Ecolo),

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE de présenter M. M CECCATO Patrice, MATHY Arnaud, CUSUMANO Concetta, ALAIMO Michele, FRANÇUS Michel, AVRIL Jérôme, MICCOLI Elvira, HOFMAN Audrey, VENDRIX Frédéric, HANNAOUI Khalid pour le P.S et pas de représentant pour le P.T.B en qualité de délégués chargés de représenter le Conseil communal au sein de l'A.S.B.L. "Sports et Loisirs", M.M AGIRBAS Fuat pour le M.R, METZMACHER Cécile pour ECOLO, FRANSOLET Gilbert pour Saint-Nicolas +.

21. SPORTS - Désignation des candidats administrateurs au sein de l' A.S.B.L "Sports et Loisirs".

LE CONSEIL,

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Commune de Saint-Nicolas de se faire représenter au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L Sports et Loisirs, 5 administrateurs (4 PS, 1 PTB) et 3 observateurs (1 MR, 1 Saint-Nicolas +, 1 Ecolo),

ATTENDU que le groupe PTB ne souhaite pas présenter de candidat administrateur au sein de cette A.S.B.L.

Sur proposition du Collège;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de présenter M. M MATHY Arnaud, HOFMAN Audrey, VENDRIX Frédéric, HANNAOUI Khalid pour le P.S et pas de représentant pour le P.T.B en qualité de délégués chargés de représenter le Conseil communal au sein de l'A.S.B.L. "Sports et Loisirs", M.M AGIRBAS Fuat pour le M.R, METZMACHER Cécile pour ECOLO, FRANSOLET Gilbert pour Saint-Nicolas +,.en qualité d'observateurs.

<u>22. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - Plan Urbain de Mobilité de l'agglomération de Liège - Processus d'examen par les Communes.</u>

A l'issue de la présentation de ce point par **Monsieur l'Echevin J. AVRIL**, la décision y relative sera, sur proposition des groupes PS et Ecolo, accompagnée de la décision additionnelle ci-dessous.

LE CONSEIL.

CONSIDERANT que Saint-Nicolas est la commune la plus densément peuplée de Wallonie, que son indice socio-économique est extrêmement bas et que sa topographie est accidentée,

CONSIDERANT la proximité de Saint-Nicolas avec Sclessin et donc son impact en terme de trafic automobile suite aux travaux liés au tram.

CONSIDERANT l'imminence desdits travaux.

CONSIDERANT le contexte budgétaire régional extrêmement limité,

CONSIDERANT l'importance donnée aux processus de participation dans le PUM,

CONSIDERANT la faible fréquentation des transports en commun au cœur de la commune de Saint-Nicolas.

CONSIDERANT l'existence d'une potentielle gare multimodale à Tilleur,

ATTENDU qu'à proximité de notre commune, cinq centres de multimodalité sont clairement identifiés par le PUM : le Nouvel Hôpital du CHC, la Gare d'Ans, la Gare des Guillemins, le Pont de Seraing et le Stade de Sclessin, qu'aucun ne se situe sur la commune de Saint-Nicolas,

DECIDE

Dans le cadre du processus d'examen par les Communes du Plan Urbain de Mobilité de l'agglomération de Liège, de demander la prise en considération des éléments suivants :

Que le PUM intègre le développement d'itinéraires piétons et vélos sécurisés et aménagés et des liaisons fréquentes "de rocade" en transport en commun pour permettre à nos habitants de rallier ces cinq centres de multi-modalité clairement identifiés par le PUM que sont le Nouvel Hôpital du CHC, la Gare d'Ans, la Gare des Guillemins, le Pont de Seraing et le stade de Sclessin;

Pour Montegnée et le haut de Saint-Nicolas:

la réalisation à très court terme, en site cyclable sécurisé du maillon jonction manquant entre les lignes Ravel 210 et 212, cette jonction doit également être prolongé jusqu'au boulevard

Sainte-Beuve pour relier les Guillemins,

favoriser la création/réorganisation de lignes de bus de et vers le CHC et la gare de Ans ; Pour Tilleur et le bas de Saint-Nicolas :

favoriser l'extension rapide du tram jusqu'au Pont de Seraing, avec un passage dans Tilleur et un arrêt permettant l'intermodalité - à défaut, la réouverture de la gare de Tilleur doit être envisagée,

dans l'intervalle, réaliser une jonction directe en bus ou navette autonome vers les terminus du Tram de Sclessin desservant tous les quartiers du bas de Saint-Nicolas et Tilleur ;

D'inviter le Gouvernement wallon à revoir profondément l'offre de transport en commun au voisinage du tram et, plus spécifiquement, celle de la Commune de Saint-Nicolas en améliorant la fréquence et le tracé des itinéraires dans les quartiers les plus densément peuplés et/ou défavorisés.

CHARGE le Collège communal du suivi

VU le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

VU le Décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales :

ATTENDU que l'article 3, § 1 du Décret du 1^{er} avril 2004 définit le Plan Urbain de Mobilité comme un document d'orientation de l'organisation et de la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité générale relevant de l'échelle d'une agglomération urbaine .

ATTENDU que l'article 3, § 2 du Décret du 1^{er} avril 2004 définit les 3 objectifs principaux d'un Plan Urbain de Mobilité, à savoir :

- l'organisation des éléments structurants des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité aux lieux de vie et d'activités à l'échelle de l'agglomération urbaine ;
- la réalisation d'un développement territorial cohérent en matière de mobilité, notamment par la recherche d'une adéquation entre les profils d'accessibilité des sites disponibles et les profils de mobilité des activités et services en développement ;
 - la coordination de tous les acteurs concernés par la problématique de la mobilité ;

ATTENDU que l'article 8 du Décret du 1^{er} avril 2004 stipule que le Plan Urbain de Mobilité a valeur indicative ;

VU l'article 1er, 3° de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à la définition des bassins cohérents de déplacements autour des grandes agglomérations urbaines wallonnes, qui identifie le périmètre du Plan Urbain de Mobilité de l'agglomération liégeoise comme celui reprenant les 24 communes de l'Arrondissement administratif de Liège;

CONSIDERANT le poids de l'Arrondissement administratif de Liège représentant à lui seul 17% de la population wallonne, 19% du PIB wallon, 19% de l'emploi wallon et 35% des étudiants de l'enseignement supérieur de Wallonie;

CONSIDERANT le poids de l'Arrondissement administratif de Liège dans la mobilité wallonne avec 1,8 million de déplacements quotidiens dont 86% internes à son propre territoire :

CONSIDERANT les enjeux majeurs pour le transport public de l'Arrondissement administratif de Liège représentant à lui seul 40% de la fréquentation totale de la Wallonie, pour seulement 17% de la population ;

VU le Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg),

VU la Vision pour la mobilité wallonne en 2030 – F.A.S.T. (Fluidité – Accessibilité – Sécurité – Santé - Transfert modal) adoptée par le Gouvernement wallon en 2017 ;

VU la décision du 25 octobre 2018 du Gouvernement wallon par laquelle il décide d'approuver provisoirement le projet de Plan Urbain de Mobilité de l'agglomération liégeoise et de décide de le soumettre à l'enquête publique, accompagné de son rapport sur les incidences environnementales ;

ATTENDU que le projet de Plan Urbain de Mobilité, accompagné de son rapport sur les incidences environnementales, a été soumis à enquête publique du 12 novembre 2018 au 07 janvier 2019 ;

ATTENDU Attendu que suivant l'article 6, § 2, al. 1er du Décret du 1^{er} avril 2004, le Gouvernement wallon soumet le projet de Plan Urbain de Mobilité à l'avis des communes reprise dans le périmètre du plan tel que défini par l'article 1er, 3° de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 ;

ATTENDU que suivant l'article 6, § 2, al. 2 du Décret du 1^{er} avril 2004, les communes doivent rendre leur avis impérativement dans les 45 jours qui suivent la clôture de l'enquête publique, en l'espèce le 21 février 2019 ;

ATTENDU que suivant l'article 7 du Décret du 1er avril 2004, le Gouvernement adopte le Plan Urbain de Mobilité pour autant que la majorité des communes de l'agglomération urbaine représentant au moins deux tiers de la population ait émis un avis favorable ;

ATTENDU que le projet de Plan Urbain de Mobilité met en avant 11 enjeux de développement, qui constituent le socle du projet de territoire porté par le Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège :

- Enjeu 1. Renforcement de l'attractivité métropolitaine tant au niveau régional qu'eurégional
- Enjeu 2. Structuration de la métropole via une politique des pôles et noyaux existants
- Enjeu 3. Création et adaptation cohérente des logements en fonction des besoins
- Enjeu 4. Soutien à l'emploi productif et à l'économie marchande
- Enjeu 5. Développement raisonné de l'activité commerciale
- Enjeu 6. Préservation des diversités paysagères et de la biodiversité
- Enjeu 7. Amplification de l'agriculture tant rurale qu'urbaine
- Enjeu 8. Valorisation touristique et culturelle
- Enjeu 9. Conciliation du développement urbanistique et des défis environnementaux
- Enjeu 10. Promotion d'une gouvernance supra-locale
- Enjeu 11. Mise en place d'une politique de mobilité hiérarchisée et pacifiée valorisant la complémentarité des modes

ATTENDU que le projet de Plan Urbain de Mobilité propose 6 ambitions qui constituent la stratégie territoriale à l'échelle de l'arrondissement :

- Ambition 1. Une répartition équilibrée du logement (+ 45.000 logements à répartir : + 15.000 ville centrale + 15.000 1ère couronne + 15.000 2ème couronne)
- Ambition 2. Un développement commercial limité et raisonné (autoriser à l'horizon 2035 maximum 85.000 m2 nouveaux)
- Ambition 3. Le recyclage des zones d'activités économiques désaffectées (réaffecter 30 ha par an)
- Ambition 4. Le développement de l'agriculture alternative et des circuits courts (y dédier 100 ha nouveaux par an de terres agricoles)
- Ambition 5. La mise en œuvre de la Vision pour la mobilité wallonne en 2030 F.A.S.T.
 - Ambition 6. Le développement d'une approche multipolaire de la mobilité

ATTENDU que, afin de rencontrer les enjeux et ambitions de l'Arrondissement de Liège, le projet de Plan Urbain de Mobilité propose un plan d'actions en matière de gestion de la demande, de mobilité cyclable, de transports en commun, d'intermodalité, de réseau routier et de sécurité routière ;

CONSIDERANT que les mesures relatives aux piétons et personnes à mobilité réduite ne relèvent pas directement de l'échelle d'un Plan Urbain de Mobilité mais que chaque aménagement ou investissement doit se faire dans une approche intégrée et viser la qualité optimale pour l'usager ;

ATTENDU que le rapport sur les incidences environnementales du projet de Plan Urbain de Mobilité conclut au caractère inacceptable d'une poursuite d'un scénario « au fil de l'eau » et ses impacts néfastes sur la congestion automobile, la perturbation du réseau TEC, la dégradation de la qualité de vie ainsi que ses coûts directs, indirects et cachés, tant pour la

collectivité que pour les personnes ;

ATTENDU que le rapport sur les incidences environnementales du projet de Plan Urbain de Mobilité constate un retard global pris par rapport aux propositions des plans de mobilité antérieurs et, par-là, l'urgente nécessité de mettre en œuvre les ambitions et le plan d'actions du projet de Plan Urbain de Mobilité, dont la plupart des propositions visent à réduire significativement les incidences de la mobilité liégeoise sur la pollution atmosphérique, les nuisances sonores, la qualité des espaces publics, la santé et la qualité de vie des habitants ;

CONSIDERANT que le plan d'actions identifie les mesures à mettre en œuvre à court terme (2019-2024) et à moyen terme (2025 ou après), mais ne fait pas l'objet d'un planning détaillé, ni d'une identification des mesures liées les unes aux autres, ni d'une stratégie opérationnelle, ni d'une affectation budgétaire et qu'il y a donc lieu de confirmer les mesures prioritaires ;

CONSIDERANT que selon les prescris régionaux (orientations inscrites dans le cahier des charges), et en accord avec la démarche Plans de Mobilité Urbaine Durable exigée par l'Union Européenne, le Plan Urbain de Mobilité répond au principe « STOP » qui recommande aux politiques de mobilité de prêter d'abord attention aux piétons, ensuite aux cyclistes, puis aux transports publics et finalement aux voitures individuelles ;

ATTENDU que les mesures prioritaires identifiées par le projet de Plan Urbain de Mobilité en vue d'accélérer les gains environnementaux sont celles en faveur des modes alternatifs à la voiture et celles en faveur d'une meilleure exploitation et sécurisation du réseau routier existant, à savoir :

- La concrétisation d'un transport public hiérarchisé, multi-niveaux, répondant aux besoins spécifiques du territoire via :
- La ligne longue du tram ;
- La création de 5 lignes BHNS (à partir des lignes existantes 10, 48 et les nouvelles 112, 133 et 148) ;
- L'optimisation de 10 lignes métropolitaines (à partir des lignes existantes 2, 3, 5, 6, 7, 12, 30, 58, 70 et 71) ;
- La création de 2 lignes express (Liège-Marche et Liège-Aywaille) ;
- La création de 3 lignes de rocades ;
- L'adaptation des lignes de desserte locale ;
- L'amélioration de la lisibilité du réseau (image, numérotation);
- L'utilisation systématique de véhicules écologiques adaptés aux territoires desservis
 - Le développement d'un réseau ferroviaire métropolitain via :
- La mise en service des 6 lignes suburbaines (réseau S) avec du matériel roulant type RER;
- Une augmentation de la fréquence sur une base de 2 trains par heure et 3 trains par heure de pointe et par sens ;
- La poursuite de réouverture de points d'arrêts ;
- Un élargissement du CityPass Liège à l'échelle de l'Arrondissement ;
 - Le renforcement des réseaux cyclables via :
- L'émergence de 15 corridors vélos structurant le territoire dans Liège et vers les villes et communes de la Métropole ;
- La multiplication des possibilités de stationnement (box vélos dans les quartiers, tripler l'offre dans les gares SNCB, imposition systématique dans les projets immobiliers);
- La concrétisation d'un réseau points nœuds ;
- L'élargissement et l'intensification des services ;

- Le développement d'une intermodalité forte via :
- L'intensification du pôle multimodal métropolitain des Guillemins ;
- La création de 22 pôles d'intermodalité ;
- La création de 10.000 places P+R à l'échelle de la Métropole ;
 - La valorisation du Ring nord de Liège via :
- La mise en place d'un « Système de Transport Intelligent » (affichage en temps réel) assurant une meilleure sécurité et capacité du Ring ;
- L'élargissement à 4 voies dans ses tronçons les plus sensibles ;
 - La sécurisation du réseau routier existant via :
- Des aménagements de sécurité routière au profit de tous les usagers ;
- Des modérations systématiques des vitesses en zone urbanisée (zone 30) ;
- Une zone basse émission ;
- La réservation de voies au covoiturage ;
- L'implantation de bornes de recharge électrique ;
 - La gestion de la demande via :
- La mise en place d'un Management de la mobilité à l'échelle de l'Arrondissement ;
- Le suivi des nouvelles formes de mobilité ;
- La promotion de la multimodalité.

CONSIDERANT que, à l'horizon 2030, le projet de Plan Urbain de Mobilité prévoit une augmentation importante du nombre de déplacements de véhicules à l'échelle de l'Arrondissement de l'ordre +160.000 à +170.000 équivalents-voitures supplémentaires par jour, en tenant déjà compte :

- des options volontaristes et durables du Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg) ;
- des ambitions de mobilité affichées pour le développement des modes alternatifs à la voiture (REL, tram, BHNS, corridors vélos, ...) ;
- des réductions de capacité automobile dans les projets déjà en cours ou projetés ;

ATTENDU que le rapport sur les incidences environnementales estime que le projet de Plan Urbain de Mobilité préconise l'aménagement de la liaison autoroutière CHB au sud-est de Liège « non pas pour uniquement diluer les flux du trafic de transit mais bien, au contraire, comme un des éléments du concept multimodal » visant à :

- une réduction très significative de la place de la voiture dans l'agglomération liégeoise et à une réduction des nuisances environnementales qu'elle cause, au profit de modes de déplacements alternatifs ;
- offrir en périphérie de l'agglomération des itinéraires plausibles pour les usagers non concernés par les transferts modaux du Plan Urbain de Mobilité : transit international et régional, flux de poids lourds, flux d'échanges sans offre en transport alternative à la voiture ;
- répondre à l'assainissement d'autres axes routiers en termes de transit tels que les rives de Meuse et les quais de la Dérivation, les rues d'Ans et des Français, les voiries par où passe le transit des quartiers de la zone urbaine dense (Herstal, St-Léonard, Outremeuse, Longdoz, ...);
- répondre aux autres enjeux de l'accessibilité du flanc sud-est de l'agglomération et à l'assainissement des voiries locales du corridor d'influence direct de la liaison ;
- minimiser la fragilité du segment stratégique du tunnel de Cointe et donc, à la difficulté de maîtrise des itinéraires de fuite par les voiries parallèles.

ATTENDU que le rapport sur les incidences environnementales recommande de limiter les effets de la liaison autoroutière CHB sur la périurbanisation ;

ATTENDU que pour aboutir à cette fin, il est donc nécessaire, conformément au Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg) de développer les outils et de prendre les mesures juridiques et opérationnelles adéquates ayant la capacité d'éviter la

périurbanisation et de mettre fin à l'étalement urbain ;

ATTENDU que le projet de Plan Urbain de Mobilité a été modifié pour prendre en compte les tendances majeures exprimées par les citoyens ayant pris part à l'enquête publique:

- Par 19 voix pour, 4 voix contre (TERRANOVA Rosa, D'HONT Michel, SCARAFONE Sergio, ODANGIU Iulian) et 0 abstention(s), DECIDE d'approuver le projet de Plan Urbain de Mobilité de l'agglomération liégeoise.
- de solliciter le Gouvernement wallon à établir un plan de mise en œuvre et de financement détaillé des mesures prioritaires garantissant à l'Arrondissement de Liège les outils de mobilité nécessaires et indispensables au développement harmonieux de son territoire.
- de charger le Collège communal de transmettre cette délibération au plus tard pour le 1^{er} mars 2019 au SPW - Direction de la Planification de la Mobilité à l'attention de Monsieur Didier Castagne (Boulevard du Nord 8 à 5000 NAMUR et/ou pum.liege@spw.wallonie.be).

23. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - Schéma de Développement Territorial (SDT) - Enquête publique du 22 octobre 2018 au 05 décembre 2018 - Avis du Conseil communal.

A l'issue de la présentation de ce point par Monsieur l'Echevin J. AVRIL, la décision y relative sera, sur proposition des groupes PS et Ecolo, accompagnée de la décision additionnelle ci-dessous.

LE CONSEIL,

ATTENDU que les communes sont des acteurs de premier plan dans la mise en oeuvre du SDT tout comme des enjeux climatiques, que leurs moyens sont néanmoins limités,

ATTENDU que Saint-Nicolas est la commune la plus densément peuplée de Wallonie, qu'elle s'implique déjà sur la volonté exprimée dans le SDT de rénovation urbaine et l'implantation et/ou la réfection de nouveaux logements dans des territoires densément bâtis pour lutter contre la périurbanisation.

qu'elle abrite des sites à réhabiliter dont notamment : le CHC (site de Montegnée, très prochainement), de Branche Planchard, Chimeuse, la rue Saint-Nicolas, le quartier Vinâve à Tilleur, le quartier de la gare de Tilleur...qu'elle abrite une réserve naturelle et plusieurs terrils,

DECIDE

Dans le cadre de la demande d'avis du Conseil communal à propos de l'enquête publique portant sur le SDT, de demander au Gouvernement de prendre en compte :

- 1.la demande que les communes disposent des indicateurs de mise en oeuvre concernant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement de la mobilité douce, de limite à la croissance immobilière non contrôlée. Ces objectifs doivent également s'accompagner de financement et d'outils pour permettre leur mise en oeuvre.
- 2. la demande d'incitants nouveaux pour la rénovation urbaine et l'implantation et/ou la réfection de nouveaux logements dans des territoires déjà densément bâtis, afin de lutter contre l'extension périurbaine, en ne versant pas dans la suffocation des territoires.
- 3. que le SDT mette à disposition des communes des moyens financiers pour réaliser des objectifs de développement de la nature sur leur territoire.
- 4. que les communes les plus densément peuplées reçoivent des mesures d'accompagnement spécifiques au bon aménagement du territoire en garantissant l'homogénéité de la métropole liégeoise.
- 5. que notre commune souhaite que le SDT constitue une référence pour les projets d'une superficie à partir de 2ha.
- 6. que nous souhaitons, sur les liaisons écologiques soumises à enquête publique, que des

incitants encouragent les communes qui seraient tenues d'adopter elles-mêmes leur propre réseau écologique.

- 7. que dans la perspective de réaliser le réseau écologique wallon, il y a lieu d'intégrer les terrils et friches industrielles du sillon Sambre et Meuse.
- 8. qu'il serait judicieux que le SDT structure ses modes d'action autour d'indicateurs tels que les enjeux climatiques, la biodiversité et la santé publique.
- 9. que, de manière plus générale, le SDT encourage un modèle agricole durable.

CHARGE le Collège communal du suivi.

ATTENDU que dans le cadre du projet de schéma de développement territorial adopté par le Gouvernnement wallon en date du 12 juillet 2018, une enquête publique a été organisée dans les 262 communes de la Wallonie.

ATTENDU que celle-ci s'est tenue sur notre entité du 22 octobre 2018 au 05 décembre 2018.

ATTENDU que le SDT, couvrant tout le territoire wallon, est un outil de planification stratégique à portée indicative définissant les principes à traduire dans des outils d'aménagement du territoire au niveau local.

ATTENDU qu'Il constitue une vision des enjeux territoriaux et est composé de dispositions littérales et graphiques.

ATTENDU qu'Il vise notamment à :

- □ Lutter contre l'étalement urbain ;
- □ Au développement socio-économique et de l'attractivité territoriale :
- □ La gestion qualitative du cadre de vie ;
- □ La maîtrise de la mobilité.

ATTENDU que lors de l'enquête publique, nous avons reçu 3 doléances très pertinentes émanant de la province de Liège, de la SPI et d'une citoyenne de notre commune.

Par 19 voix pour, 4 voix contre (TERRANOVA Rosa, D'HONT Michel, SCARAFONE Sergio, ODANGIU Iulian) et 0 abstention(s), PREND ACTE desdites doléances et transmet son avis au SPW.

24. PERSONNEL - Mise à disposition de personnel communal à l'ASBL Régie des Quartiers de Saint-Nicolas

LE CONSEIL,

VU la convention arrêtée par le Conseil communal en date du 26 juin 2017 concernant le partenariat entre le Commune et l'ASBL Régie des Quartiers de Saint-Nicolas, et notamment le point B.A portant sur la mise à disposition de personnel communal ;

VU la situation financière de la Régie.

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de prendre en charge la totalité du coût net du personnel mis à disposition de la régie sans refacturation à celle-ci rétroactivement à partir du 01 janvier 2018.

<u>25. INSTRUCTION - Composition de la Commission Paritaire Locale (COPALOC) - Désignation des membres effectifs et suppléants.</u>

LE CONSEIL,

Pouvoir organisateur des Ecoles de la Commune de Saint-Nicolas, appartenant au réseau de l'enseignement officiel subventionné,

VU le décret du 06.06.1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié à ce jour, et particulièrement ses articles 93 à 96 ;

VU le règlement d'ordre intérieur de la COPALOC,

VU la décision du Conseil en date du 15 octobre 2001 portant modification du règlement d'ordre intérieur,

ATTENDU que la COPALOC se compose de 6 membres représentants le pouvoir organisateur,

ATTENDU que la Bourgmestre, Mme. MAES est de droit Présidente de la COPALOC (art. 13 du règlement),

ETANT DONNE qu'il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein de la Commission Paritaire Locale suite au renouvellement du Conseil Communal au 03.12.2018 ;

ATTENDU qu'en conséquence le Pouvoir Organisateur doit désigner 5 représentants effectifs et leur suppléant ;

VU l'article L1122-19 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Nom et prénom des candidats : Membres suppléants : ALAIMO Michele : CUSUMANO Concetta

BENMOUNA Abdelkarim ZITO Filippo

CECCATO Patrice VENDRIX Frédéric

HOFMAN Audrey FRANcUS Michel

MATHY Arnaud MICCOLI Elvira

CONSTATE que les votes ont été émis en faveur de candidats membres effectifs régulièrement présentés ;

CONSTATE que 5 candidats membres effectifs ayant obtenus le plus grand nombre de suffrages sont élus :

Par conséquent,

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE comme représentants du Pouvoir Organisateur les commissaires suivants en qualité de :

Membres effectifs :Membres suppléants :ALAIMO MicheleCUSUMANO Concetta

BENMOUNA Abdelkarim ZITO Filippo

CECCATO Patrice

VENDRIX Frédéric

HOFMAN Audrey

FRANÇUS Michel

MATHY Arnaud

MICCOLI Elvira

tous les candidats suppléants suppléent de plein droit ces 5 candidats membres effectifs en cas d'absence de ceux-ci.

Questions orales

Madame la Conseillère C. METZMACHER pose une question relative à la suppression programmée des boîtes aux lettres postales. « La Meuse a relayé récemment la suppression de 289 boîtes rouges. Pour Saint-Nicolas, c'est 8 boites qui seront enlevées : avenue des Marronniers 40, chaussée Churchill 53, Rue du Centre 270, Rue du Pansy 137, Rue Ferdinand Nicolay 455, Rue Florent Joannès 26, Rue Pavé du Gosson 315, Rue Vinâve 49. Ce sont les quartiers du Pansy et de Tilleur qui sont les plus impactés, alors que ce sont des quartiers dont on connaît les difficultés qu'endurent les habitants. Nous souhaitons que le Collège interpelle BPOST et lui demande de continuer à relever ces boites. »

<u>Madame la Présidente V. MAES</u> explique que les mesures annoncées par des entreprises telle BPOST sont souvent fermes et malheureusement peu susceptibles d'être revues à la demande des Conseils et/ou Collèges communaux.

Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET pose une question relative à la problématique d'un égout refoulant et demande quel est le numéro d'appel à composer en pareil cas. Par ailleurs, il rappelle la présence de rats dans le quartier de Tilleurbas et demande si le Collège a prévu d'y remédier.

Monsieur l'Echevin J. AVRIL explique que ce problème d'égout refoulant, structurel à cet endroit, est bien connu et – qu'à défaut de pouvoir directement joindre notre service des Travaux, par exemple le week-end – il convient d'avertir la police, laquelle contactera le service de garde des Travaux. Concernant la présence de rats, une récente décision du Collège prévoit une nouvelle campagne de dératisation.

Madame la Présidente V. MAES remercie le public présent et l'invite à quitter la salle avant de prononcer le huis-clos.
